

CNOPSAV Santé animale

Consultation sur l'extension de la zone réglementée vis-à-vis de la fièvre catarrhale ovine (sérotypage 8) à l'ensemble du territoire de la France métropolitaine.

Votant		date	Vote
1 Le président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture ;		01/03/17	NON
2 Le président de chacune des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles mentionnées à l'article 3 du décret no 90-187 du décret du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions ;	FNSEA	01/03/17	NON
	JA	28/02/17	NON
	Coordination Rurale	01/03/17	OUI
	Confédération Paysanne	01/03/17	NON
3 Le président de COOP de France ;		01/03/17	NON
4 Le président de l'Association des centres techniques agricoles ;			
5 Le président de la Fédération nationale des groupements de défense sanitaire ;		23/02/17	NON
6 Le président de la Fédération des syndicats vétérinaires de France ;		01/03/17	NON
7 Le président du Conseil supérieur de l'ordre des vétérinaires ;		01/03/17	NON
8 Le président de la Société nationale des groupements techniques vétérinaires ;		01/03/17	NON
9 Le président de la Fédération française des commerçants en bestiaux ;		27/02/17	OUI
10 Le président du Syndicat de l'industrie du médicament vétérinaire et réactif ;			
11 Le président du Syndicat national des industries de l'alimentation animale ;			
12 Le président de l'Union nationale des coopératives agricoles d'élevage et d'insémination animale ;			
13 Le président du Conseil national de la protection animale.			

Votes exprimés	11	68,75%
POUR		18,18%
CONTRE		81,82%